



probleme avec un notaire, après une succession

Par **corinneespagne**, le **30/08/2010** à **14:45**

Bonjour,

Suite AUX DÉCÈS DE MON PÈRE ET MA GRAND-MÈRE PATERNELLE, je me retrouve en indivision avec ma mère et mon frère. Je vous passe les détails, le notaire chargé de la succession a donné 2 fois plus d'avances sur les fonds à mon frère qu'à moi, et ce il ya 3 ans (je viens de le savoir par hasard).

A-t-il le droit de faire cela sachant que mon frère n'avait aucune créance à récupérer, et il n'y avait pas de testament?

J'atends votre aide, je suis perdue, et en plus je vis à Madrid (les faits ont lieu à Concarneau, Bretagne)

Merci d'avance pour votre aide

Corinne